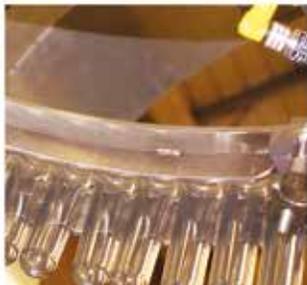
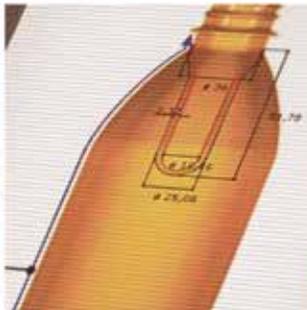


| CODE DE BONNE CONDUITE

 **Logoplaste**



| CODE DE BONNE **CONDUITE**



Code de Conduite Logoplaste
Version 3.0 | FR

© Groupe Logoplaste 2018. Tous les droits sont réservés.
Le contenu ne peut être reproduit ou distribué électroniquement sans
l'autorisation écrite du Département des ressources humaines.

SOMMAIRE

NOTRE CODE	07	NOS CONCURRENTS	47
CE QUE NOUS ATTENDONS DE CHACUN	09	ENGAGEMENT ENVERS LES AUTORITÉS DE RÉGULATION ET DE SURVEILLANCE	51
NOS EMPLOYÉS	21	RESPONSABILITÉ SOCIALE	55
LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT	23	DURABILITÉ	57
NOTRE ÉTHIQUE	27	RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ	59
ENGAGEMENT ENVERS NOS EMPLOYÉS	39	RÉSEAUX SOCIAUX, COMMUNICATION ET IMAGE DE L'ENTREPRISE	61
ENGAGEMENT ENVERS NOS CLIENTS	43	PARLER DE SES INQUIÉTUDES ET SIGNALER LES VIOLATIONS	63
ENGAGEMENT ENVERS NOS FOURNISSEURS	45		



VOUS + LOGOPLASTE
FAÇONNER
L'AVENIR
ENSEMBLE

NOTRE **CODE**

Le Code a été adopté par le Comité exécutif de Logoplaste et s'applique à tous les employés de Logoplaste.

Si Logoplaste opère dans de nombreux pays à travers le monde, et si nos collègues sont citoyens de nations ayant des lois, des règlements et des coutumes différentes, Logoplaste s'engage à se comporter selon les normes de bonne conduite éthique les plus strictes.

Le code s'applique à nous tous.
Notre code est au cœur de notre vie.

Tous les employés de Logoplaste et les tiers agissant pour le compte de Logoplaste sont tenus de lire et de se conformer à ce code de bonne conduite.

Ce code est disponible en plusieurs langues, sur notre intranet.



CE QUE NOUS ATTENDONS DE CHACUN

Chacun de nous a la responsabilité de se conformer au code de bonne conduite.

Le respect du code de bonne conduite est une condition d'emploi chez Logoplaste.

En d'autres termes...

NOUS DEVONS CONNAÎTRE

le code de conduite ;

NOUS DEVONS FAIRE

les bons choix quand il s'agit de notre propre conduite ;

NOUS DEVONS PARLER

de la conduite d'autres personnes qui pourraient enfreindre notre Code de bonne conduite ou les politiques de Logoplaste;

NOUS DEVONS COOPÉRER

selon les recommandations de Logoplaste en cas d'enquête, d'investigation, d'examen ou de litige liés aux activités de Logoplaste.

INTÉGRER NOTRE
CODE DE BONNE CONDUITE
ET NOS **VALEURS D'ENTREPRISE**
DANS NOS VIES

| CE QUE NOUS **ATTENDONS DE CHACUN**

Avant de rejoindre Logoplaste, nous demandons aux nouveaux employés de certifier, sous la forme prévue à la fin de ce Code, qu'ils ont lu et compris le Code de bonne conduite, la « Politique de conformité aux règles anticorruption et antisubornation » et la « Politique de lutte contre le blanchiment d'argent », et qu'ils s'y conforment et signalent toutes violations présumées.

Les nouveaux employés doivent suivre un parcours d'initiation dans le cadre duquel ils recevront une formation sur le Code de bonne conduite, la « Politique de conformité aux règles anticorruption et subornation » et la « Politique de lutte contre le blanchiment d'argent » qui fait partie, entre autres du programme d'intégration, peu de temps

après qu'ils ont commencé à travailler.

Par la suite, tous les employés sont tenus de suivre une formation annuelle supplémentaire sur ces politiques et doivent certifier à nouveau qu'ils les ont comprises et continueront à s'y conformer.

Le respect de ces exigences est une condition d'emploi.

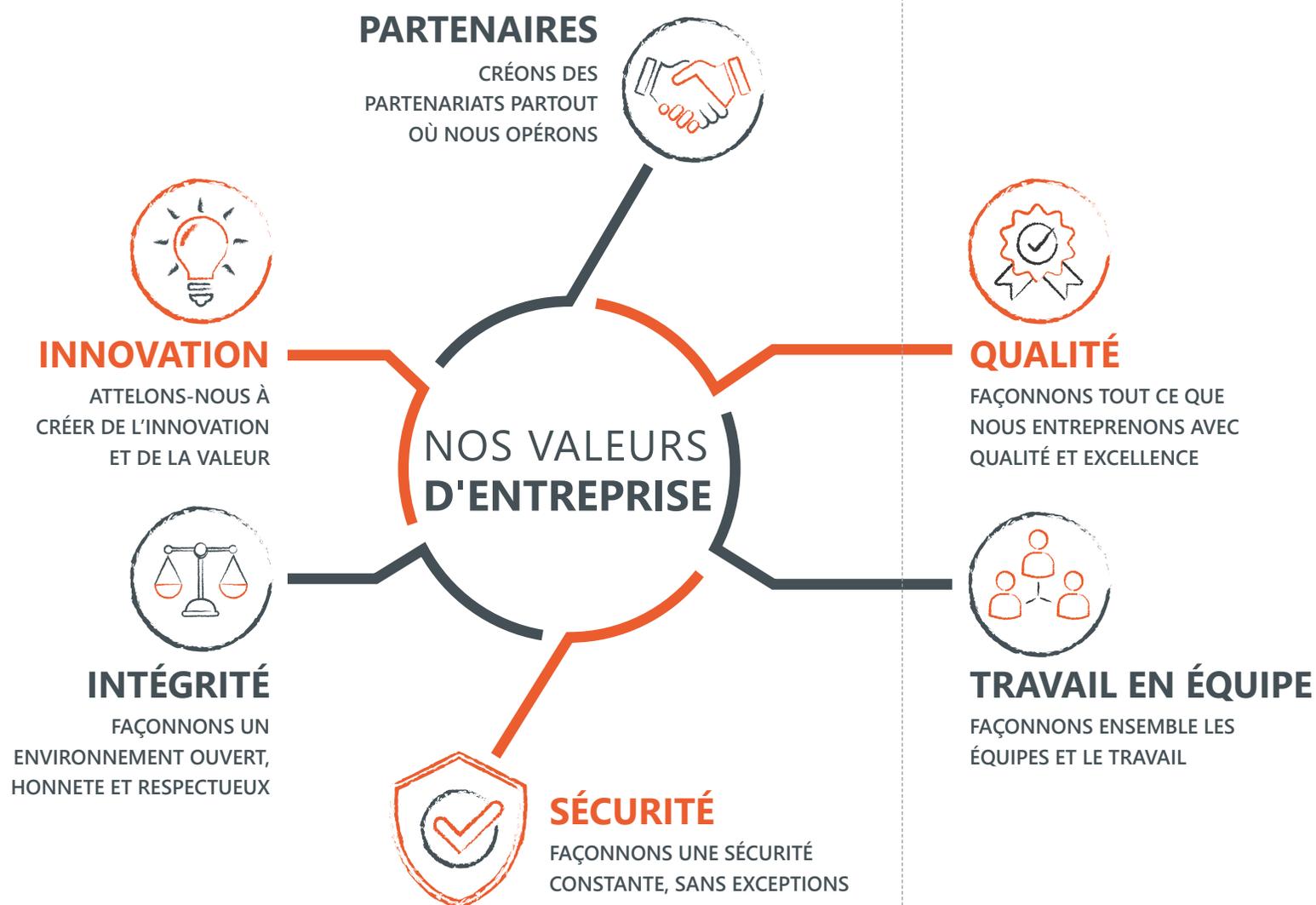
Logoplaste prendra les mesures nécessaires pour faire respecter le Code de bonne conduite. Les employés qui enfreignent le Code de bonne conduite, sont passibles de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Nous comptons sur nos employés pour qu'ils

adoptent des comportements décisionnels raisonnables qui garantissent le respect de l'éthique sur le lieu de travail.

Les employés sont responsables de leurs propres décisions personnelles, à quelque niveau que ce soit, ont le pouvoir de dire à un employé qu'il fait quelque chose d'immoral ou d'illégal. Si un employé n'est pas sûr du bon plan d'action, il doit s'adresser aux ressources humaines et/ou utiliser les canaux de communication définis pour en parler (voir la « Politique relative aux plaintes des employés »). Cette équipe est toujours disponible pour vous aider et vous guider. Les informations communiquées aux ressources humaines sont confidentielles et privées, protégeant toutes les parties impliquées.





Dans tout ce que nous faisons et partout où nous opérons dans le monde, Logoplaste respecte un ensemble de valeurs d'entreprise bien définies.

Ainsi, nous donnons à tous nos employés un cadre avec des règles, de manière à adopter le bon comportement pour notre entreprise et notre travail au quotidien.

Nos valeurs sont des points de référence pour toutes nos actions et décisions.

Nos valeurs nous guident dans nos relations avec les contacts internes et externes.

Les valeurs d'entreprise de Logoplaste sont décrites sous forme de comportements attendus ...



PARTENAIRES

CRÉONS DES PARTENARIATS
PARTOUT OÙ NOUS OPÉONS

- | Chercher à identifier et à comprendre qui sont nos partenaires - collègues, clients, fournisseurs, communautés et autorités.
- | Respecter et prendre soin de tous nos partenaires par le biais d'opérations commerciales enrichissantes, fiables et réussies.
- | Traiter honnêtement avec les partenaires et favoriser la loyauté et la confiance en offrant des valeurs et des services exceptionnels.
- | S'adresser à tous les partenaires avec respect, intérêt, compréhension et patience, et les aider à réussir.
- | Favoriser les relations à long terme avec nos partenaires en étant attentif, curieux, engagé et en s'adaptant continuellement.
- | Chercher à développer de nouvelles opportunités de collaboration avec nos partenaires, à résoudre des problèmes et à atteindre l'excellence.



QUALITÉ

FAÇONNONS TOUT CE QUE NOUS
ENTREPRENONS AVEC QUALITÉ
ET EXCELLENCE

- | Accepter et comprendre la Politique Qualité du Groupe.
- | Définir et respecter constamment des normes élevées de qualité, d'excellence et de valeur durable.
- | Assurer la stabilité et la cohérence dans tous les processus développés.
- | S'efforcer d'atteindre les meilleures performances personnelles, développer et partager les connaissances et fournir un travail de haute qualité.
- | Se concentrer sur la performance afin de fournir le potentiel opérationnel et financier optimal de Logoplaste.
- | Favoriser l'amélioration continue et le développement de nos compétences, en répondant de manière dynamique au changement.
- | Prendre la responsabilité individuelle de tout ce qui est accompli.



TRAVAIL EN ÉQUIPE

FAÇONNONS ENSEMBLE
LES ÉQUIPES ET LE TRAVAIL

- | Démontrer la volonté de s'engager, de manière ouverte, franche et respectueuse, pour renforcer les acquis personnels et collectifs.
- | Viser des relations mutuellement bénéfiques avec les clients et les collègues.
- | Travailler collectivement et de manière constructive avec d'autres collègues, départements, régions et partenaires pour un objectif commun.
- | Soutenir et reconnaître les efforts et les réalisations des collègues.
- | Viser activement à l'amélioration continue, en tirant parti des réussites et des échecs.
- | Comprendre l'organisation étendue de Logoplaste et contribuer à son amélioration.
- | Participer au développement personnel en apprenant et en partageant les meilleures pratiques de/avec les autres.
- | Maintenir la compétition au sein de l'industrie Logoplaste, par l'apprentissage et l'exécution.



SÉCURITÉ

FAÇONNONS UNE SÉCURITÉ
CONSTANTE, SANS EXCEPTIONS

- | Accepter et comprendre la Politique Globale Environnement, Santé et Sécurité de Logoplaste.
- | Se conformer aux réglementations locales en matière de sécurité ainsi qu'aux procédures de Logoplaste et veiller à ne pas mettre les autres ainsi que soi-même en position de danger au travail.
- | Favoriser un environnement de travail sûr en encourageant les collègues à atténuer les risques, à suivre des pratiques de travail appropriées et à minimiser les dangers.
- | S'engager à maintenir des opérations sécuritaires.
- | Démontrer un engagement à protéger les collègues et les partenaires au sein des communautés où nous opérons, d'un point de vue environnemental et commercial.
- | Faire preuve de proactivité et d'initiative pour atteindre zéro incident de sécurité.
- | Prendre en charge la sécurité en démontrant un engagement personnel et des compétences à travers l'organisation.



INTÉGRITÉ

FAÇONNONS UN ENVIRONNEMENT
OUVERT, HONNÊTE ET RESPECTUEUX

- | Accepter et comprendre le Code de conduite du Groupe.
- | Communiquer ouvertement avec tous les partenaires, indépendamment des frontières organisationnelles ou géographiques.
- | Communiquer les valeurs à travers des actions et des comportements.
- | Maintenir les engagements et répondre aux exigences convenues.
- | Se comporter avec honnêteté, respect et équité envers les collègues, les clients et les fournisseurs.
- | Montrer une volonté d'engagement pour les plus hauts standards de comportement dans toutes les fonctionnalités de notre travail.
- | Démontrer notre engagement envers l'intégrité et l'éthique, en renforçant la confiance par notre façon de travailler.



INNOVATION

ATTELONS-NOUS À CRÉER
DE L'INNOVATION ET DE LA VALEUR

- | Afficher de la curiosité, montrer un intérêt continu, se maintenir à jour et adopter de meilleures pratiques dans son travail.
- | Écouter et réagir de manière constructive aux idées innovantes des collègues.
- | Montrer un engagement à soutenir de nouvelles initiatives et idées en s'adaptant au changement.
- | S'efforcer de trouver des améliorations constantes et de meilleures façons de faire les choses.
- | Démontrer la volonté de sortir hors des sentiers battus, exprimer des suggestions et adhérer facilement aux initiatives de changement.



NOS EMPLOYÉS

Chez Logoplaste, nos équipes sont notre ressource la plus précieuse.

Nos relations sont fondées sur les principes de la coopération, de l'honnêteté, de la confiance, du respect, de la prise de décision individuelle et de la responsabilité, du soutien mutuel et de l'apprentissage.

Nous nous engageons à fournir à nos employés un environnement qui leur permet de s'épanouir et d'évoluer professionnellement, où leur travail est reconnu, où ils peuvent se former, recevoir une rémunération équitable et où

ils peuvent travailler en toute sécurité.

Logoplaste veut favoriser une culture du mérite.

Pour atteindre cet objectif, Logoplaste a mis en place un système de gestion des performances, afin d'identifier les personnes clés et de récompenser, former, développer et promouvoir nos employés en fonction de leur mérite et de leurs capacités.

En rejoignant Logoplaste, vous rejoignez une entreprise fière de ses valeurs fortes et de sa culture d'entreprise, où les gens en sont la clé de voûte.

Chez Logoplaste, nous promouvons :

- | L'esprit d'équipe
- | L'attitude positive
- | Le travail efficace
- | L'approche dynamique
- | La communication
- | La prise d'initiative
- | La transparence
- | La politique de porte ouverte

QU'EST-CE QUE CELA
SIGNIFIE DE **FAIRE PARTIE**
DE NOTRE FAMILLE



LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Logoplaste s'engage à garantir la formation et l'évolution de tous les employés, à tous les niveaux.

Nous croyons que tous les employés ont le potentiel pour évoluer, à la fois dans leur travail et à titre personnel, et nous nous efforcerons de leur offrir des opportunités d'évolution.

Dans la mesure du possible, Logoplaste donnera la priorité à la promotion en interne de l'équipe. Logoplaste souhaite permettre aux employés de s'approprier leur développement, avec le soutien de leurs directeurs et de l'entreprise dans son ensemble.

Nos objectifs de formation

- | La formation vise à donner à nos employés la possibilité d'acquérir des compétences, des connaissances et le savoir qui leur permettent d'évoluer dans l'environnement de travail avec compétence en toute confiance et avec tous leurs moyens.
- | Nous favorisons une culture où les actions sont exécutées parfaitement « du premier coup » dans tout ce que nous faisons quelle que soit la personne pour qui nous le faisons.
- | Nous fournissons aux employés des critères de performance, en leur donnant notre avis régulièrement et en évaluant les performances.
- | Nous nous assurons que nos employés sont formés et informés, afin qu'ils puissent effectuer leur travail de manière sécurisée.
- | Nos « normes minimales de formation » internes sont définies comme des recommandations destinées à s'assurer que tous nos employés reçoivent des niveaux de formation compatibles avec leur rôle.
- | Nous développons le potentiel de nos employés.





| NOTRE ÉTHIQUE

Logoplaste s'engage à adopter un comportement conforme à ses valeurs et ses principes, dans ses opérations et ses activités, en reconnaissant toujours ses obligations envers tous ceux avec qui nous traitons.

La réputation de Logoplaste, ainsi que la confiance et le respect de ceux avec qui nous travaillons, sont extrêmement importants.

Logoplaste maintient et exige le respect des normes éthiques les plus strictes dans le développement de ses activités.

Respect des lois et règlements

Logoplaste, en tant qu'entreprise internationale, s'engage à respecter les lois, les règlements et à se conformer à toutes les conditions commerciales applicables dans notre secteur d'activité.

Logoplaste et ses employés sont tenus par la loi. Le respect de toutes les lois et réglementations applicables ne doit jamais être compromis.

De plus, les employés doivent respecter les règles et règlements internes applicables dans chaque situation. Ces règles internes sont spécifiques à Logoplaste et peuvent être plus strictes que celles requises par la loi.

Les conflits d'intérêts

Les employés doivent toujours agir conformément aux normes d'intégrité les plus strictes et dans le meilleur intérêt de Logoplaste.

| NOTRE ÉTHIQUE

Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un employé, ou un membre de sa famille, est impliqué dans une activité qui affecte (ou qui pourrait sembler affecter) son objectivité en tant qu'employé de Logoplaste. Dans une telle situation, il peut être difficile pour l'employé d'agir pleinement dans le meilleur intérêt de l'entreprise.

Voici quelques exemples de situations dans lesquelles un conflit d'intérêts peut survenir. Parce qu'il n'est pas possible de présenter tous les cas de conflits, les employés de Logoplaste (et les membres de leur famille) devront faire preuve de discernement, révéler les activités telles que requis par la politique, demander de l'aide chaque fois que nécessaire et respecter les normes éthiques.

| INTÉRÊTS DE TIERS

Pour Logoplaste les relations avec les clients et les fournisseurs ont une valeur inestimable et nous nous engageons à respecter les normes d'intégrité personnelles et professionnelles les plus strictes. Les employés doivent se demander si leurs actions en tant que représentants de Logoplaste pourraient conduire à un cas de conflit d'intérêts avec un client ou un fournisseur.

Les employés et leurs familles doivent éviter de faire du bénévolat ou d'accepter un emploi extérieur, d'emprunter ou de prêter des fonds ou d'acquiescer ou de conserver une participation directe ou indirecte, quand il s'agit d'une entreprise commerciale d'un concurrent, d'un client ou d'un fournisseur de biens,

de services ou de crédit de la société. Cela peut entraîner un conflit entre vos intérêts personnels et ceux de la Société.

| AVANTAGES PERSONNELS

Un employé (ou un membre de sa famille) peut être incité à agir pour son propre bien, ce qui pourrait ne pas être dans le meilleur intérêt de Logoplaste. Tous les employés doivent éviter toute situation ou action qui pourrait les conduire à placer leurs intérêts personnels avant les meilleurs intérêts de l'entreprise, de ses clients et/ou de ses fournisseurs. Les intérêts privés des employés ne doivent pas influencer leurs responsabilités envers Logoplaste.

| RELATIONS PERSONNELLES

Des conflits peuvent également survenir lorsque vous travaillez

avec des personnes avec lesquelles vous avez une relation personnelle en dehors du lieu de travail.

Toutes les mesures et décisions doivent être prises dans l'intérêt de Logoplaste, et non à cause de relations personnelles d'un employé.

Logoplaste invite les membres des familles à se joindre à notre équipe, à condition que le Directeur international de la conformité l'ait approuvé après avoir éliminé tout conflit potentiel, par exemple, en leur interdisant de travailler directement ensemble.

| ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Les activités professionnelles extérieures ne doivent pas interférer avec les responsabilités et la productivité de l'employé chez

| NOTRE ÉTHIQUE

Logoplaste, ni avoir d'impact négatif sur l'entreprise ou être contraire/sembler contraire au meilleur intérêt de Logoplaste. Tous les employés sont censés donner la priorité à leurs emplois chez Logoplaste avant toutes les autres activités professionnelles et il pourra leur être demandé de cesser toute activité en cas de conflit.

Les employés ne doivent pas utiliser l'équipement ou les ressources de Logoplaste dans des activités extérieures.

Tous les employés sont responsables de leur propre comportement, et sont notamment tenus de respecter la loi, ce Code de bonne conduite et des politiques et procédures de Logoplaste.

Les employés sont censés éviter les conflits d'intérêts avec diligence.

En cas de conflit d'intérêts, ou si un employé est confronté à une situation susceptible d'entraîner ou de conduire à un conflit d'intérêts, l'employé doit avertir la direction et / ou à l'équipe des ressources humaines. Si le conflit est lié aux ressources humaines et / ou aux membres de la direction, il faudra résoudre la situation de manière équitable et transparente.

Délit d'initié

Dans l'exercice de leurs fonctions, les employés peuvent trouver, apprendre ou travailler avec des informations non publiques et importantes de Logoplaste, telles que les ventes, les bénéfices, les acquisitions, les questions

réglementaires ou autres. Il est de la responsabilité de chaque employé de préserver la confidentialité de ces informations non publiques.

Les employés ne sont pas autorisés à :

- | Acheter et vendre les titres de Logoplaste sur la base d'informations potentiellement pertinentes sur les prix qui ne sont pas encore publiques ;
- | Divulguer des informations non publiques à la famille, aux amis ou à toute autre personne extérieure à Logoplaste ;
- | Recommander à la famille, aux amis ou à d'autres personnes d'acheter et de vendre des titres de Logoplaste ou des titres d'autres sociétés alors qu'ils ont accès à des informations non publiques du fait de leur emploi chez Logoplaste.

Tous les employés de Logoplaste doivent être conscients que le non-respect de ces règles peut entraîner des mesures disciplinaires graves.

En cas de doute sur l'interprétation ou l'applicabilité des règles concernant le délit d'initié de Logoplaste, les employés doivent consulter l'équipe des ressources humaines et / ou le Directeur international de la conformité.

Informations exclusives et confidentielles

Chez Logoplaste les informations exclusives et confidentielles ont une grande valeur, et nous respectons les informations exclusives et confidentielles des autres.

Les informations confidentielles sont des informations non publiques telles que des

| NOTRE ÉTHIQUE

secrets commerciaux, des plans commerciaux ou des processus commerciaux, des programmes de services, des technologies et systèmes, des données sur les consommateurs, des informations tarifaires, des spécifications techniques et de fabrication, des conceptions, des bases de données, des dossiers, des informations sur les salaires et toutes données financières ou autres non publiées.

La croissance et le succès continu de Logoplaste dépendent de l'utilisation de ses informations confidentielles et de leur non-divulgaration à des tiers.

Les employés ne doivent pas divulguer des informations confidentielles ou permettre une telle divulgation. Cette obligation reste effective après la cessation d'emploi chez Logoplaste.

Les employés doivent s'efforcer d'éviter toute divulgation involontaire en étant particulièrement précautionneux quand ils enregistrent ou transmettent des informations confidentielles.

Logoplaste respecte le fait que des tiers aient le même intérêt à protéger leurs propres informations confidentielles. Dans le cas où l'un de nos concurrents, fournisseurs ou clients, divulguerait à Logoplaste des informations confidentielles, ces informations doivent être traitées avec le même soin que s'il s'agissait d'informations confidentielles de Logoplaste.

Les employés ne doivent pas utiliser de moyens illégaux ou contraires à l'éthique pour obtenir des informations d'un

concurrent, d'un client ou d'un fournisseur, ni divulguer des informations de Logoplaste. Les informations exclusives ou confidentielles ne doivent pas être divulguées ou discutées en dehors de Logoplaste, sauf si cela est autorisé ou requis par la loi ou une réglementation en vigueur, ou par une décision d'un tribunal compétent ou si cela est demandé par un représentant de l'état. Les employés sont tenus d'assurer leur propre conformité à toutes les politiques et procédures de Logoplaste, y compris concernant la « Politique relative aux réseaux sociaux » de Logoplaste, qui est disponible sur la page intranet de Logoplaste.

Fraude, protection des actifs de Logoplaste, comptabilité

Logoplaste s'engage à traiter

ses actifs et ses biens avec honnêteté et respect.

Les employés ne doivent jamais être impliqués dans une situation frauduleuse ou toute autre conduite malhonnête ou trompeuse impliquant des biens, des actifs ou des rapports financiers et comptables de Logoplaste. Logoplaste se sert de ses registres financiers pour gérer ses activités et remplir ses obligations envers les diverses parties prenantes. Par conséquent, tout dossier financier doit être précis et conforme aux normes comptables de Logoplaste.

Les employés sont responsables de la protection des biens corporels et incorporels de Logoplaste, y compris des marques commerciales, du savoir-faire, des systèmes

| NOTRE ÉTHIQUE

d'information et des données confidentielles ou exclusives.

Les employés doivent s'efforcer d'éviter que les biens de Logoplaste ne soient perdus, endommagés, mal utilisés, volés, usurpés, détournés et détruits.

Dans la mesure permise par la loi applicable, Logoplaste pourra surveiller, inspecter et enregistrer la façon dont ses actifs sont utilisés par les employés, y compris inspecter tous les emails, les données, les équipements et fichiers conservés sur les terminaux du réseau Logoplaste.

Anti-corruption et anti-subornation

Logoplaste condamne et interdit toute forme de

corruption, subornation ou paiements illégaux.

Les employés ne doivent jamais, directement ou par le biais d'intermédiaires, offrir ou promettre un avantage personnel ou financier ou autre, dans le but d'obtenir ou de conserver une affaire ou un autre avantage d'un tiers.

De plus, les employés ne doivent jamais solliciter ou accepter d'avantage en échange d'un traitement de faveur d'un tiers.

Tous les employés de Logoplaste doivent savoir que le fait d'offrir ou d'accorder des avantages indus, influencer la décision d'autrui, peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et le renvoi devant la justice si nécessaire.

¹ Le terme "fonctionnaire du gouvernement" est défini dans la politique anti-corruption et anti-subornation, de Logoplaste.



| NOTRE ÉTHIQUE

Une attention particulière devra être accordée lorsqu'il s'agit de relations avec les représentants du gouvernement. Ces détails sont décrits plus en détail dans la « Politique anti-corruption et anti-subornation ».

Les employés sont tenus de se conformer à toutes les politiques et procédures de Logoplaste, y compris à la « Politique anti-corruption et anti-subornation » de Logoplaste Global, qui est consultable sur la page intranet de Logoplaste.

Marques d'hospitalité - cadeaux, repas, voyages et divertissement

Logoplaste est une entreprise et un concurrent qui ne s'appuie que sur la qualité et la compétence.

Les employés ne doivent pas être influencés par des faveurs et ne doivent pas essayer d'influencer indûment les autres en leur offrant des faveurs.

Les employés ne peuvent offrir ou accepter que des repas ou des marques d'hospitalité raisonnables ou des cadeaux symboliques convenables dans certaines circonstances, transparentes et appropriées à la relation commerciale, et enregistrées correctement en identifiant le nom du destinataire, son titre, son organisation, sa raison sociale et sa date, et tous les participants, et toute autre donnée pertinente.

Les employés ne doivent jamais accepter ou offrir de marque d'hospitalité si un tel comportement peut donner

l'impression d'influencer de manière inappropriée la relation commerciale respective.

Par conséquent, les employés doivent suivre des règles de base et toujours se conformer aux recommandations relatives aux marques d'hospitalité fournies dans la « Politique anti-corruption et anti-subornation » :

- | Interdit de solliciter des cadeaux ou faveurs ;
- | Interdit d'accepter de l'argent ;
- | Les témoignages ou marques d'hospitalité de moindre valeur peuvent être acceptés, à condition qu'ils ne placent pas le destinataire dans une obligation quelconque, qu'ils ne puissent pas être mal interprétés et qu'ils puissent

être rendus au même niveau, et que le directeur de l'employé soit mis au courant de la situation.

En cas de doute, les employés doivent demander l'avis de leur directeur, du service des ressources humaines et/ou du Directeur international de la conformité.



ENGAGEMENT ENVERS NOS EMPLOYÉS

Logoplaste s'engage à agir en totale conformité avec la législation et la réglementation en vigueur dans les pays où elle opère, en promouvant des conditions de travail décentes.

Logoplaste s'engage à :

- | Fournir à ses employés une relation contractuelle, reconnue et définie conformément à la législation et à la réglementation locales. La relation de travail ne peut être contrainte ou établie sous la menace d'une sanction que l'employé n'a pas acceptée volontairement;
- | Ne pas recourir au travail des enfants ou au travail forcé, ne pas accepter le recours à ces pratiques de la part de tiers fournissant des produits ou des services à Logoplaste ;
- | Garantir à ses employés qu'ils pourront travailler dans un environnement sécurisé, sain et hygiénique, en prenant des précautions efficaces pour prévenir les incidents de santé et de sécurité potentiels, les accidents du travail ou les maladies professionnelles associées à ou survenant au cours du travail. Logoplaste minimisera ou éliminera, dans la mesure du possible, les causes de tous les dangers matériels sur le lieu de travail.

| ENGAGEMENT ENVERS **NOS EMPLOYÉS**

- | Nommer un représentant chargé d'assurer un environnement de travail sécurisé et sain, en mettant en place des systèmes pour détecter, éviter ou réagir aux menaces à la santé et à la sécurité. Former et informer régulièrement les nouveaux employés ainsi que les employés prenant de nouvelles responsabilités concernant les questions de santé et de sécurité;
- | Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective en fournissant des ressources parallèles pour une association libre et indépendante. Veiller à ce que les membres des syndicats et les représentants des travailleurs ne fassent pas l'objet de discrimination et que ces représentants aient un accès raisonnable à leurs membres sur le lieu de travail;
- | Respecter et promouvoir le respect des employés, assurer des conditions de travail décentes, ne pas recourir ou tolérer le recours aux châtements corporels, au harcèlement moral ou physique ou aux propos grossiers envers des employés;
- | Interdire aux employés de se livrer à des comportements menaçants, injurieux, ni exploiter ou contraindre sexuellement, y compris avoir des gestes ou un langage ou un contact physique inappropriés sur le lieu de travail;
- | Élaborer des politiques et des procédures du travail (l'embauche, la rémunération, l'accès à la formation, la promotion, le licenciement ou la retraite) afin de ne pas créer ou favoriser la discrimination fondée sur la race, l'origine

sociale, le sexe, l'orientation sexuelle, le statut marital, l'âge, le handicap ou les opinions politiques ou l'adhésion syndicale ;

- | Assurer le bien-être et le développement des employés, en fournissant des salaires et des avantages décents, qui devront toujours être au moins conformes aux normes minimales légales ou à celles de l'industrie, ou aux conventions collectives adoptées dans chaque pays dans lequel opère Logoplaste;

- | Respecter les jours ouverts de ses employés, respecter les lois applicables, les conventions collectives et les normes industrielles adoptées dans chaque pays où Logoplaste opère, afin de protéger ses employés (heures de travail maximum par semaine,

heures supplémentaires, pauses, vacances et congés de maternité et de paternité).

- | Toutes les heures supplémentaires doivent être assurées de façon volontaire, responsable et conforme aux besoins commerciaux de Logoplaste, en respectant les limites quotidiennes, hebdomadaires et annuelles adoptées dans chaque pays où Logoplaste opère.

Logoplaste attend de ses employés qu'ils se traitent avec dignité et respect mutuels. Les employés sont tenus de se conformer à toutes les politiques et procédures de Logoplaste, y compris la « Politique relative aux bonnes pratiques au travail et aux droits de l'homme », qui est disponible sur la page intranet de Logoplaste.



ENGAGEMENT ENVERS NOS CLIENTS

Pour Logoplaste l'intégrité dans la relation avec les clients est une condition préalable à la réussite et à la durabilité d'une relation commerciale.

Logoplaste maintiendra un haut niveau d'expertise technique, en fournissant des produits et services de qualité et en agissant avec efficacité, diligence et neutralité.

Logoplaste:

- | Maintiendra des normes adéquates de correction, de courtoisie et de gentillesse;
- | S'assurera que toutes les communications et présentations commerciales fournissent des informations authentiques et pertinentes sur Logoplaste;
- | Ne donnera pas d'argent et ne fera aucun don de valeur significative ni n'accordera de services aux clients, qui pourraient être interprétés comme une tentative de corruption;
- | Gèrera les informations confidentielles de ses clients avec la même exigence qu'il applique pour sa propre politique relative aux données confidentielles.



ENGAGEMENT ENVERS NOS FOURNISSEURS

Logoplaste entend établir des relations de confiance et de respect mutuels avec ses fournisseurs.

Logoplaste:

- | N'aura pas recours à des pratiques injustes, trompeuses ou frauduleuses ;
- | Présentera toujours Logoplaste d'une manière honnête et directe ;
- | N'offrira ni ne promettra d'offrir et ne fournira rien de valeur à un fournisseur en échange d'un avantage inapproprié pour Logoplaste.

Pour la sélection des fournisseurs ou des prestataires de services, Logoplaste tiendra non seulement compte des conditions économiques et financières, des conditions commerciales et de la qualité des produits ou services, mais aussi du comportement éthique du fournisseur, notamment de son respect de notre code de bonne conduite.

Logoplaste attend de tous ses fournisseurs ou prestataires de services qu'ils gèrent leurs activités de manière éthique et qu'ils agissent avec intégrité.



NOS CONCURRENTS

Logoplaste est un concurrent loyal qui respecte toutes les lois applicables en matière de concurrence dans tous les pays où nous exerçons nos activités.

Ces lois peuvent parfois être complexes et varier d'un pays à l'autre, ainsi les conduites qui pourraient être permises dans un pays peuvent être illégales dans un autre. Par conséquent, les employés doivent connaître, comprendre et respecter les lois et les politiques en matière de concurrence, spécifiques au pays, à tout moment.

Logoplaste:

- | Traitera ses concurrents d'une manière qui obéit aux règles de la cordialité et du respect mutuel;
- | Ne diffamera pas ses concurrents, directement ou implicitement ;
- | Respectera les règles légales et les critères du marché, en agissant comme un concurrent sérieux mais honnête;
- | N'échanger pas d'informations commerciales concurrentielles ou tarifaires, ou toute autre information confidentielle provenant de Logoplaste ou de ses clients et fournisseurs avec des concurrents.
- | Ne discutera pas et ne conclura pas d'ententes sur les conditions des offres avec des soumissionnaires concurrents

| NOS CONCURRENTS

Les employés doivent éviter de discuter des informations exclusives ou confidentielles avec les concurrents ou toute autre personne non autorisée à recevoir ces informations. Les employés doivent signaler toute conduite illégale connue ou suspectée concernant des comportements anticoncurrentiels à l'équipe des ressources humaines de l'entreprise ou au responsable de la conformité.

Logoplaste applique une politique de TOLÉRANCE ZÉRO pour les comportements anticoncurrentiels concernant la relation qu'il entretient avec ses concurrents, même à un niveau organisationnel. Toute violation des règles ci-dessus peut conduire à un licenciement immédiat. Les employés doivent agir de bonne foi et agir équitablement.





ENGAGEMENT ENVERS LES **AUTORITÉ DE RÉGULATION ET DE SURVEILLANCE**

La nature internationale de l'activité de Logoplaste exige souvent que nous interagissions avec les responsables de divers gouvernements, dans tous les pays où nous opérons. Les transactions avec les gouvernements sont régies par des règles juridiques spéciales et sont d'une nature différente des activités commerciales avec des parties privées.

Parce que Logoplaste opère aux États-Unis, la loi U.S Foreign Corrupt Practices Act, qui interdit les pots-de-vin aux fonctionnaires des gouvernements non américains, s'applique à tous les employés dans le monde.

Logoplaste:

- | N'offrira rien à un fonctionnaire d'un gouvernement, directement ou indirectement, en échange d'un traitement de faveur;
- | Ne retiendra, ni n'interférera ni ne refusera de communiquer des informations pertinentes sur une enquête aux autorités compétentes;
- | Coopérera pleinement à toute enquête interne ou externe;

ENGAGEMENT ENVERS LES **AUTORITÉS DE RÉGULATION ET DE SURVEILLANCE**

Maintiendra et protégera la confidentialité d'une enquête dans la mesure du possible.

Logoplaste fournira aux autorités de régulation et de surveillance toute la collaboration demandée ou jugée utile ou nécessaire, et n'adoptera aucun comportement susceptible d'empêcher l'exercice des fonctions respectives de ces entités.

Faire de fausses déclarations à ou tromper autrement des commissaires aux comptes internes ou externes, des enquêteurs, des organismes de régulation ou d'autres entités gouvernementales

peut constituer un motif de licenciement immédiat et peut également constituer un acte délictuel pouvant entraîner des sanctions sévères.

Aucune disposition du présent Code ou de toute autre recommandation ou politique de Logoplaste n'a pour but d'interdire ou d'empêcher les employés de divulguer de bonne foi des informations confidentielles prouvant une violation de la loi à un gouvernement, un organisme de régulation ou d'autoréglementation.

Les employés n'ont pas besoin de notification ou d'autorisation préalable de Logoplaste pour faire une telle divulgation.





SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Logoplaste opère dans des nombreux pays à travers le monde et est présent dans de nombreux endroits. Nous reconnaissons qu'il est important de promouvoir de bonnes relations avec les communautés où nous opérons, en participant à des programmes locaux et en encourageant la collaboration.

Logoplaste encourage l'interaction avec les écoles et les universités locales, et soutient les étudiants qui veulent mieux connaître notre industrie.

CADIn, Logoplaste Responsabilité sociale de Logoplast.

La première organisation à but non lucratif, au Portugal, entièrement dédiée à l'étude et au traitement des troubles du développement neurologique



| DURABILITÉ

Logoplaste croit que la durabilité fait partie de la réussite d'une entreprise.

Nous voulons que la durabilité fasse partie intégrante de toutes nos relations commerciales internationales et nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs et partenaires pour obtenir des effets durables sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

L'innovation pour permet d'atteindre les objectifs de durabilité de notre partenaire.

Logoplaste a établi quatre stratégies majeures pour améliorer son empreinte environnementale:

Localisation: Localiser nos lignes de production dans

l'usine de nos partenaires (sur site), et réduire le nombre de camions nécessaires pour l'expédition des colis;

Emballage: Utiliser des outils de conception innovante pour améliorer le profil environnemental des emballages;

Énergie: initiatives d'économie d'énergie à l'échelle de l'entreprise;

Matériau recyclé: augmenter le pourcentage de matériau recyclé utilisé.

Logoplaste s'engage à encourager la durabilité dans la façon dont nous opérons, mais aussi à sensibiliser nos employés, afin que la durabilité fasse partie de leur état d'esprit.



RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Logoplaste s'engage à opérer de façon responsable en termes environnementaux pour que cela fasse partie intégrante de notre activité, en soutenant un processus continu d'amélioration de l'environnement et de prévention de la pollution.

Notre objectif est de veiller à ce que nos processus internes soient conformes à nos objectifs environnementaux, en intégrant les ressources naturelles.

Logoplaste prend l'environnement, la santé et la sécurité très au sérieux. Par conséquent, tous les employés de Logoplaste:

| Seront responsables de leur propre environnement, santé et sécurité, et de ceux qui les entourent et qui pourraient être affectés par leurs actes ou leurs omissions;

| Se familiariseront, s'engageront à apprendre et à respecter la « Politique internationale en matière d'environnement et de santé et sécurité » de Logoplaste, disponible sur la page intranet de Logoplaste.



RÉSEAUX SOCIAUX, COMMUNICATION ET **IMAGE DE L'ENTREPRISE**

Les réseaux sociaux sur internet et autres outils électroniques de réseaux sociaux font partie de notre vie quotidienne. Lorsqu'ils sont utilisés correctement, ces outils peuvent favoriser la visibilité de Logoplaste et la notoriété de notre marque.

Cependant, lorsqu'ils sont utilisés de manière inappropriée, certains types de contenu peuvent avoir un effet négatif sur nos activités, nos employés, nos partenaires, nos actionnaires et nos clients.

Tous les employés:

| Respecteront Logoplaste, les employés, les clients, les fournisseurs, les communautés et les concurrents;

| Reconnaitront qu'en tant qu'employé de Logoplaste, qu'ils sont légalement responsables de tout ce qu'ils écrivent ou présentent en ligne;

| Honoreront les droits de confidentialité des employés, en demandant leur autorisation avant d'écrire ou de montrer des informations les concernant sur un site Web externe;

| Respecter la Politique relative à l'image de l'entreprise » de Logoplaste en ce qui concerne les e-mails et autres communications internes ou externes.



PARLER DE SES INQUIÉTUDES ET **SIGNALER LES** **VIOLATIONS**

Protéger la réputation de Logoplaste est de la responsabilité de tous nos employés, où que nous opérons. Si un employé voit ou soupçonne quelque chose d'illégal ou contraire à l'éthique, il a non seulement le droit, mais aussi l'obligation, d'en parler et de faire part de ses inquiétudes.

Nous encourageons les employés à poser des questions et à discuter ouvertement avec les directeurs de leurs activités et de leurs préoccupations. Nous comptons sur nos employés de nous parler quand quelque chose n'est pas clair.

Les employés sont tenus de signaler rapidement toute violation connue ou soupçonnée du Code de bonne conduite, de toute politique interne ou de toute loi ou règlement lié à nos activités.

Le signalement est obligatoire, que la violation implique l'employé ou quelqu'un d'autre soumis au code de bonne conduite de Logoplaste.

Les employés doivent signaler toute conduite illégale connue ou soupçonnée, ou tout comportement qui enfreint les principes sous-jacents du Code de bonne conduite, par l'un

PARLER DE SES INQUIÉTUDES ET **SIGNALER LES VIOLATIONS**

de nos clients, fournisseurs, consultants, employés, contractuels ou intérimaires, partenaires commerciaux ou agents.

Les employés seront tenus responsables de leurs propres actions, et peuvent également être tenus responsables de ne pas avoir signalé des actes de tiers, s'ils savaient qu'il y avait une violation d'une politique, d'une loi ou d'un règlement applicable.

Les employés doivent connaître la « Politique relative aux plaintes des employés » sur la page intranet de Logoplaste. Cette politique fait référence à tous les canaux disponibles pour parler de ses préoccupations ou signaler des violations (examens formels ou informels).



Dans ce Code de bonne conduite, nous partageons des informations, des liens vers des définitions de termes clés et des liens vers des politiques connexes pour aider nos employés à prendre des décisions éthiques.

Ce code de bonne conduite n'est pas conçu pour répondre à toutes les questions auxquelles nos employés peuvent être confrontés au travail ou à toute politique connexe. En l'absence d'une politique spécifique, les employés ont la responsabilité de faire preuve de jugement, de se conformer à l'esprit du Code de bonne conduite et demander l'aide de l'équipe des ressources humaines si des questions ou des préoccupations surviennent.

L'équipe des ressources humaines peut répondre aux questions sur le Code de bonne conduite, les politiques et procédures de l'entreprise et expliquer comment les règles s'appliquent dans une situation spécifique.

Le code de bonne conduite de Logoplaste, administré par le service des Ressources humaines de l'entreprise, est le document qui devra servir de ressource principale à l'employé pour la prise de décision éthique. Il peut être modifié de temps à autre et toutes les modifications entrent en vigueur immédiatement après leur publication.

Les employés peuvent accéder à l'édition la plus récente du Code de bonne conduite sur la page intranet de Logoplaste.

Les traductions sont disponibles.

POLITIQUES CONNEXES

- | Politique anti-corruption et anti-subornation
- | Politique de lutte contre le blanchiment d'argent
- | Politique d'image de l'entreprise
- | Politique de discipline progressive
- | Politique relative aux plaintes des employés
- | Politique relative à l'environnement, la santé et la sécurité
- | Politique qualité du groupe
- | Politique de bonnes pratiques du travail des droits de l'homme
- | Politique relative aux réseaux sociaux

DÉTAILS D'APPROBATION

Gestionnaire de la politique	Approbation	Versión	Date de la prochaine révision
Corporate HR	Board	03	NA

HISTORIQUE DES VERSIONS

Version n°	Date d'approbation	Date de mise en œuvre	Details
3.0	11 2017	01 2018	<ul style="list-style-type: none"> Correction de petites erreurs Élaboration de notre code Comprendre ce que nous attendons de chacun Élaboration de nos valeurs d'entreprise Élaboration de notre éthique Comprendre l'engagement envers nos clients, fournisseurs, concurrents, organismes de régulation et de surveillance Comprendre la responsabilité sociale Comprendre la durabilité Comprendre la responsabilité en matière d'environnement, de santé et de sécurité Comprendre les préoccupations relatives à la divulgation et au signalement des violations
2.0	07 2014	08 2014	<ul style="list-style-type: none"> Correction de petites erreurs Élaboration des relations de travail Élaboration de valeurs d'entreprise

Nos politiques et procédures d'entreprise
sont disponibles sur notre site intranet ou auprès
Corporate Human Resources Department.

Merci!